

EXTRAIT :

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRESENTS (67) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, J. DUMAS, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, N. CASSAN FAUX, D. BEAUDEUX, G. MICHAUD, F. MÉRY, P. BARAUDON, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, C. DAGUISÉ, P. BIGOT, P. MOREAU, E. LASSALLE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, JL. POYANT, A. GUIMARD, C. PIAULET, B. SULLI, ML. CHABOT, D. GAUTHIER, Y. BOINOT, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, JJ. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, C. VANEROUX, P. BERNARD, M. PONTHER.

POUVOIRS (10) : H. PREHER mandant a pour mandataire JP. ABELIN
C. FARINEAU mandante a pour mandataire M. LAVRARD
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
P. BARBOT mandant a pour mandataire P. VILLETTE
M. FAVREAU mandant a pour mandataire D. TREMBLAIS
B. MORIN mandante a pour mandataire C. DAGUISÉ
B. de COURREGES mandante a pour mandataire L. JUGÉ
L. CLAVÉ mandant a pour mandataire D. GAUTHIER
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MÉRY
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire D. GAUTHIER

EXCUSES (5) : E. AUDEBERT, JM. MAZAUD, R. GRANDIN, T. PRIEUR, C. PÉPIN

Nom du secrétaire de séance : Thierry BRAILLARD

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul BARBOT

OBJET : Fixation de l'attribution de compensation définitive 2017

Suite à l'extension de la Communauté d'Agglomération aux communes des communautés de communes du Lençlois, des Vals de Gartempe et Creuse et des Portes du Poitou, certaines compétences des communautés ont été restituées aux communes alors que d'autres ont été transférées à la Communauté d'agglomération.

La commission d'évaluation des charges transférées s'est réunie huit fois, depuis le début de l'année, dont six pour l'évaluation des charges. Elle a pu chiffrer les restitutions de compétences aux communes :

- subventions, maisons de santé pluridisciplinaires, site du Pontreau, gendarmerie de Lençloître, loyer de l'épicerie sociale de Pleumartin (22 mars 2017) ;*
- Enfance-Jeunesse, transport scolaire et vers les piscines (12 avril 2017)*
- entretien des berges et ruisseaux (10 mai 2017)*
- voirie, sentiers de randonnées et bas côtés, prestations des chantiers d'insertion aux bénéficiaires des communes (16 mai 2017)*
- acquisition des livres, terrain de Motocross de Vouneuil-sur-Vienne (7 juin 2017),*
- des charges de structure liées à l'ensemble de ces charges transférées (14 juin 2017).*

Elle a pu aussi calculer les compétences supplémentaires prises par la communauté d'agglomération ou l'extension aux nouvelles communes membres de ces services :

- Gestion des Milieux Aquatiques, chenil et animaux errants (10 mai 2017)*
- offices de tourisme communaux (16 mai 2017)*

- *gymnases des collèges et de l'IUT (7 juin 2017)*

Le rapport de cette commission a été adopté par le conseil communautaire du 3 juillet 2017 puis notifié à chaque commune. Il a été approuvé, dans les trois mois ayant suivis, par délibération concordante de la majorité qualifiée des conseils municipaux suivante à savoir que 87 % des communes ont approuvé le rapport de la CLECT ce qui représente 93 % de la population totale de Grand Châtellerault.

Il s'agit donc pour le conseil communautaire de fixer l'attribution de compensation définitive de chaque commune pour 2017. Celle-ci viendra alors remplacer l'attribution de compensation provisoire notifiée le 13 février 2017.

Pour les communes qui auraient perçu une attribution de compensation provisoire supérieure à l'attribution définitive, la régularisation s'effectuera sur les premiers versements de 2018.

* * * * *

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35,

VU le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

VU le rapport de la CLECT adopté en conseil communautaire du 3 juillet 2017

VU les délibérations des 41 conseils municipaux approuvant le rapport,

CONSIDERANT que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 14 juin et a adopté la synthèse des travaux des réunions des 22 mars, 12 avril, 10 et 16 mai et 7 et 14 juin 2017,

CONSIDERANT que les communes ont approuvé à la majorité qualifiée (41 communes représentant 93 % de la population) le rapport de la CLECT qui leur avait été notifié le 10 juillet en tenant compte des tableaux récapitulatifs modifiés,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide de suivre le rapport de la CLECT et de fixer les attributions de compensation comme suit :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 27 novembre 2017

n°7

page 3/4

Commune	AC avec ensemble des charges transferts au 14 juin 2017	AC versé à l'investissement	AC versé au fonctionnement
ANGLES-SUR-L'ANGLIN	23 705 €	0 €	23 705 €
ANTRAN	256 417 €	36 253 €	220 164 €
ARCHIGNY	-2 822 €	-2 232 €	-590 €
AVAILLES EN CHATELLERAULT	220 542 €	-4 860 €	225 402 €
BELLEFONDS	29 267 €	-550 €	29 817 €
BONNEUIL MATOURS	201 585 €	-6 206 €	207 791 €
BUXEUIL	247 135 €	30 350 €	216 785 €
CENON SUR VIENNE	815 676 €	-3 968 €	819 644 €
CERNAY	47 201 €	19 357 €	27 844 €
CHATELLERAULT	5 180 980 €	-141 039 €	5 322 019 €
CHENEVELLES	11 738 €	0 €	11 738 €
COLOMBIERS	23 170 €	0 €	23 170 €
COUSSAY-LES-BOIS	41 701 €	0 €	41 701 €
DANGE-SAINT-ROMAIN	1 017 850 €	120 388 €	897 462 €
DOUSSAY	76 208 €	43 869 €	32 339 €
IN GRANDES	2 518 574 €	86 402 €	2 432 172 €
LA ROCHE-POSAY	565 507 €	-32 009 €	597 516 €
LEIGNE-LES-BOIS	27 602 €	0 €	27 602 €
LEIGNE-SUR-USSEAU	41 915 €	27 192 €	14 723 €
LENCLOITRE	635 844 €	66 876 €	568 968 €
LES ORMES	248 387 €	54 750 €	193 637 €
LESIGNY	10 840 €	0 €	10 840 €
LEUGNY	103 298 €	28 378 €	74 920 €
MAIRE	4 277 €	0 €	4 277 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 27 novembre 2017

n°7

page 4/4

Commune	AC avec ensemble des charges transferts au 14 juin 2017	AC versé à l'investissement	AC versé au fonctionnement
MONDION	28 590 €	21 231 €	7 359 €
MONTHOIRON	17 129 €	-1 327 €	18 456 €
NAINTRE	925 378 €	0 €	925 378 €
ORCHES	49 769 €	35 902 €	13 867 €
OUZILLY	87 518 €	36 255 €	51 263 €
OYRE	164 363 €	51 035 €	113 328 €
PLEUMARTIN	215 006 €	0 €	215 006 €
PORT DE PILES	71 809 €	12 639 €	59 170 €
SAINT CHRISTOPHE	39 155 €	25 706 €	13 449 €
SAINT GENEST D'AMBIERE	273 904 €	66 607 €	207 297 €
SAINT GERVAIS LES 3 CLOCHERS	227 696 €	86 791 €	140 905 €
SAINT REMY SUR CREUSE	75 372 €	28 075 €	47 297 €
SAVIGNY SOUS FAYE	48 524 €	30 942 €	17 582 €
SCORBE CLAIRVAUX	309 729 €	72 161 €	237 568 €
SENILLE SAINT SAUVEUR	278 194 €	0 €	278 194 €
SERIGNY	60 958 €	39 847 €	21 111 €
SOSSAY	61 517 €	29 161 €	32 356 €
THURE	57 221 €	0 €	57 221 €
USSEAU	91 424 €	43 091 €	48 333 €
VAUX SUR VIENNE	55 639 €	18 597 €	37 042 €
VELLECHES	103 285 €	33 304 €	69 981 €
VICQ-SUR-GARTEMPE	4 857 €	0 €	4 857 €
VOUNEUIL SUR VIENNE	47 255 €	-6 134 €	53 389 €
	15 640 889 €	946 834 €	14 694 055 €

POUR : 76
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (J. ROY)

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault, le **29 NOV 2017**

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

